

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 10 AOÛT 2020, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante et Daniel Fabre.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 113-08-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020
(résolution no 114-08-20)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 juillet 2020 et en résume le contenu.

5. TRÉSORERIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et fait la lecture de la liste des comptes à payer.

5.1 COMPTES (résolution no 115-08-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne de L2000032 à L2000036 pour un sous-total de 9 028,86 \$, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques no C2000331 à C2000379 pour un sous-total de 161 814,58 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 170 843,44 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 116-08-20)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 13 juillet 2020 et résume les sujets ayant un intérêt public.

7. RÉGLEMENTS

Aucun règlement.

8. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES (résolution no 117-08-20)

CONSIDÉRANT QUE suite au décret gouvernemental no 810-2020 qui encadre le port du couvre-visage dans les lieux qui accueillent le public, dont les salles municipales, la municipale doit modifier en conséquence sa Politique de location des salles municipales ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel April, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Allard et résolu de modifier la Politique de location des salles no 2014-02 qui considère les nouvelles mesures sanitaires incluses dans le décret gouvernemental no 810-2020.

Adoptée

**9.2 TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE AU RANG STE-LOUISE NORD ET SUD
(résolution no 118-08-20)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur François Laplante et résolu de payer le premier versement du contrat adjugé à Sintra Inc. pour des travaux de traitement de surface double au rang Sainte-Louise Nord et Sud au montant de 162 302,70\$ taxes incluses tel que détaillé dans la facture no 1888408 du 3 juillet 2020.

Adoptée

**9.3 TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU PAVAGE DU CHEMIN DU LAC-ST-STANISLAS
(résolution no 119-08-20)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu de payer à Jobert inc. des travaux préparatoires au pavage du chemin du Lac-St-Stanislas au montant de 17 605,98\$ taxes incluses tel que détaillé dans la facture no 027879 du 16 juillet 2020.

Adoptée

**9.4 NOMINATION D'UN CHEMIN PRIVÉ
(résolution no 120-08-20)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour nommer un nouveau chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au matricule 8357 27 6163 fait l'objet d'une opération cadastrale pour devenir un chemin (actuellement non existant).

CONSIDÉRANT QU'il suggéré de le nommer chemin Lefrançois selon la liste des premières familles et de l'historique des propriétaires du voisinage ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu de faire nommer le nouveau chemin privée du matricule 8357 27 6163, chemin Lefrançois.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h 45.

Initiales du maire

Initiales de la d.g.

Richard Rondeau, maire

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière